

*Communiqué de presse*

**Rythmes de travail éreintants, absence de dialogue social :  
Les pilotes d'Aigle Azur déposent un préavis de grève  
pour sortir de l'impasse**

**Roissy CDG, le 28 avril 2016** - Depuis plusieurs mois, les pilotes d'Aigle Azur sont soumis à des rythmes de travail particulièrement soutenus, aux frontières de la législation européenne sur les limites de temps de vol. Devant l'impossibilité de nouer un quelconque dialogue social avec la direction de la compagnie pour sortir de cette situation difficilement tenable sur le long terme, le SNPL Aigle Azur dépose un préavis de grève afin d'obtenir un accord collectif en cohérence avec l'activité présente et future du transporteur.

Le Bureau Aigle Azur du SNPL rappelle qu'en mars 2013 la direction de la compagnie a unilatéralement dénoncé les accords collectifs encadrant le temps de travail de ses pilotes. Aucune véritable négociation de bonne foi avec les organisations professionnelles représentatives n'a depuis été entreprise pour permettre la rédaction d'un nouvel accord, le management d'Aigle Azur imposant de fait un rythme de travail de plus en plus soutenu sans prise en compte du niveau de fatigue dans les cockpits. L'entrée en vigueur de la législation européenne sur les limites de temps de vol (EU FTL) en février 2016 a rendu la situation plus intenable encore au travers de la mise en œuvre de rotations en régime dérogatoire au Code de l'Aviation Civile, acceptée par la Direction Générale de l'Aviation Civile, et qui conduit aujourd'hui les pilotes d'Aigle Azur à voler aux limites de temps de vol les plus hautes autorisées.

Le SNPL Aigle Azur dénonce avec force cette utilisation jusqu'au-boutiste, déraisonnable et contestable de la législation. Il rappelle d'ailleurs que l'octroi d'un régime dérogatoire est réglementairement conditionnée à l'introduction d'une gestion et d'un suivi du risque fatigue, encadré par des méthodes scientifiques. Or, cette contrepartie n'a toujours pas été mise en œuvre, la direction de la compagnie refusant même de prendre en compte les alertes des organisations professionnelles concernant l'état de fatigue des pilotes au point que le SNPL craint désormais des conséquences sur la sécurité des vols.

Plus généralement, le SNPL regrette le caractère anxiogène de la politique sociale menée par la direction Aigle Azur ; politique sociale à laquelle vient s'ajouter une absence pour les salariés de visibilité sur l'avenir de la compagnie à l'heure où le management dit envisager le renforcement de son réseau existant et la conquête de nouveaux marchés.

Soucieux de sortir de cette situation et de retrouver une certaine sérénité au sein des cockpits, le SNPL Aigle Azur requiert la négociation d'un accord collectif gagnant-gagnant en cohérence avec le réseau actuel de la compagnie et ses perspectives d'évolution. Il appelle également de ses vœux la mise en œuvre d'un projet industriel ambitieux allant au-delà du *business model* actuel d'Aigle Azur.

Afin de provoquer enfin les nécessaires discussions à l'amélioration des rythmes et des conditions de travail et permettre à la compagnie de poursuivre son redéploiement sur des bases saines, le Bureau Aigle Azur du SNPL appelle l'ensemble des pilotes à cesser le travail durant les périodes suivantes :

- Du 5 au 8 mai 2016 ;
- Du 14 au 15 mai 2016.

Philippe Benban, président du Bureau SNPL Aigle Azur, déclare : « *nous regrettons que nos nombreuses alertes concernant la fatigue des pilotes et nos nombreux appels à la négociation aient été ignorés par notre direction. Elle refuse toujours de voir les pilotes comme des partenaires dans le fonctionnement et le développement de l'entreprise. Nous restons pourtant ouverts à la discussion dès lors qu'elle se fait dans une dynamique constructive et positive.* »

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Philippe Benban, Président du Bureau SNPL Aigle Azur - 06.19.37.16.65